

## Vacances d'été

---

Par Celinevendee

Bonjour,

Dans mon jugement il est dit que pendant les vacances d'été avec fractionnement par quinzaine première quinzaine de juillet et d'août les années paires chez le père et la deuxième quinzaine chez la mère et inversement les années impairs donc ce qui veut dire que cette année en 2025 j'ai mes enfants la première quinzaine de juillet et d'août ensuite il est noté que la moitié des vacances scolaires est décomptée à partir du 1er jour de la date officielle des vacances de l'Académie et puis il est aussi dit que le dernier weekend des vacances d'été se déroulera chez le parents hébergeant pour lui permettre ainsi qu'aux enfants de préparer la rentrée scolaire lorsque la rentrée scolaire est un lundi donc cette année en 2025 la rentrée et le lundi 2 septembre.

Hier soir vendredi 18 juillet comme convenu mon conjoint s'est présenté à mon domicile avec sa compagne qui elle-même est descendu avec lui pour récupérer mes enfants., sachant que je travaillais et que je finissais très tard des enfants étaient donc en garde par ma nounou et mon papa et mon meilleur ami étaient donc à la maison car je savais très bien qu'il serait venu car il ne suit pas le jugement et quand il est venu il a commencé à sonner à plusieurs reprises m'appeler plusieurs fois puis m'envoyer un message puis appeler les gendarmes qui lui ont demandé comment était le jugement chez moi il y a une caméra qui a tout filmé ses agissements sont changement de comportement une fois qu'il a vu la caméra et c'est tout de suite calmé ainsi que sa compagne le dernier message que j'ai reçu de lui c'était que je lui avais pas donné les enfants donc ils partaient en partant mon papa a senti quelque chose qui n'allait pas et tout de suite il a appelé ma maman pour qu'elle ferme les fenêtres ainsi que les portes à clé et effectivement monsieur est venu chez mes parents un furet il a toqué plusieurs fois à la porte de chez mes parents ma mère a pris peur est allé se cacher dans sa chambre elle a tout de suite appelé mon papa comme quoi mon ex-conjoint était bien ici et elle pleurait.

Ce matin les gendarmes m'ont donc appelé puisque monsieur était dans leur locaux donc samedi 19 juillet en me disant que le jugement n'était pas très explicite puisque il n'y avait pas de date ni de jour précis pour venir chercher les enfants je lui ai expliqué que c'est normal puisqu'il faut suivre le premier jour des vacances de l'Académie je lui ai dit qu'il ne faut pas être bête pour calculer 15 jours et non 14 jours à partir de la date officielle des vacances du calendrier de l'Académie qui est au samedi 5 juillet et qu'il fallait que je trouve des accords pour le bien-être du couple je lui ai dit qu'il y aurait eu aucun accord puisque monsieur a refusé déjà plusieurs accords et m'a insulté la semaine dernière donc c'était terminé que je ne céderai plus et mon avocate m'a aussi dit la même chose. Suite à cela il a juste posé une main courante puisque le gendarme lui a dit que ce serait encore du classé sans suite mais ma maman suite à cette infraction veut absolument porter plainte mais le gendarme lui a répondu que ce n'était pas nécessaire mais nous voulons ainsi que mon témoin porter plainte alors sur quel fait ?

Merci de votre retour

Merci de vos réponses

---

Par yapasdequois

Bonjour,

Vous avez une avocate : posez lui la question.

Personne n'interdit à votre mère de porter plainte pour les menaces (?) propos violents (?) dont elle aurait été victime. Mais a-t-elle des témoins ? des preuves ?

Sinon c'est assez inutile.

Si le litige sur les dates se répète, ce serait possible de saisir le JAF pour mieux rédiger la clause sur les dates de séjour des enfants.

Y compris y ajouter des horaires précis qu'il n'y ait plus d'ambiguité.

MAis je répète que votre avocate saura bien mieux vous conseiller car elle connaît le dossier et l'historique.

---

Par Isadore

Bonjour,

Je ne comprends pas trop ce que votre mère reproche au père de vos enfants : à part venir sonner chez elle, qu'a-t-il fait ?